

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Premier Octobre Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, Mélanie COTTINEAU, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Freddy SOURISSEAU, Solenne HAMEL-GUITTON, Nadia KNOEPFFLER, Jean-François ORHON.

ETAIENT EXCUSES : Julie AUBRY, Katharina THOMAS, Séverine LENOBLE, Christophe GRANGE, Stéphane MELLIER

ETAIENT ABSENTS : Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, Murielle BODINIER, Isabelle LEFOL-ANDRE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Nadia KNOEPFFLER est désignée secrétaire de séance.

POUVOIRS : Julie AUBRY à Florent CAILLET, Katharina THOMAS à André-Jean VIEAU, Séverine LENOBLE à Camille FRESNEAU, Stéphane MELLIER à Isabelle LEFOL-ANDRE, Christophe GRANGE à Patrick BUCHET

Objet de la délibération

Convocation le 25 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 15
Publié le 08 octobre 2025

**2025-021 RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Conformément à l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil syndical d'autoriser monsieur le Président à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services.

Considérant les différents besoins en personnel recensés dans les services de la maison de l'Enfance, le Président propose à l'assemblée de créer les emplois non permanents suivants :

Service demandeur	Effectif demandé	Fonction	Mission	Grade(s)	Indice Brut	Temps de travail	Période d'emploi et/ou durée maximale par contrat
Maison de l'Enfance Multi-accueil	1	Cuisinier.e	Conception et préparation des repas des enfants accueillis au multi-accueil	Adjoint.e technique	IB 367	Temps complet	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026
Maison de l'Enfance RPE	1	Animateur.ri ce RPE	Renouvellement des projets du Relais Petite Enfance	Educateur.rice de Jeunes Enfants	IB 494	17.5 heures hebdo	Du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Le recours à ces agents contractuels sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération de ces agents contractuels suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Ils pourront éventuellement bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité comme le prévoit les délibérations relatives au régime indemnitaire.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter ces emplois non-permanents dans les conditions exposées ci-dessus ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant:

Présents ou représentés : 15

Votants : 15

Abstention : 0

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

DECIDE la création des emplois non-permanents proposés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services du SIVU de l'Enfance

PRECISE que les crédits correspondants seront ouverts au budget primitif 2026

AUTORISE monsieur le Président à signer les contrats de recrutement correspondants

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU
Par délégation, la Directrice du SIVU de l'Enfance
Christine PRIGENT

